

Cimetières, lieux de vie !

Communiquer sur la réduction des pesticides
dans les cimetières

Marc Wollast

Coordinateur
Apis Bruoc Sella



Introduction

La mort reste un sujet tabou !

Les cimetières sont des lieux forts chargés émotionnellement pour ses usagers

Tout changement autour des pratiques mortuaires doit se faire de façon réfléchie, concertée et préparée

Une communication adaptée est essentielle à la réussite du projet



Introduction

Témoignage



Introduction

Témoignage



Introduction

Les nouvelles pratiques de gestion des cimetières imposent une profonde modification du paysage



Introduction

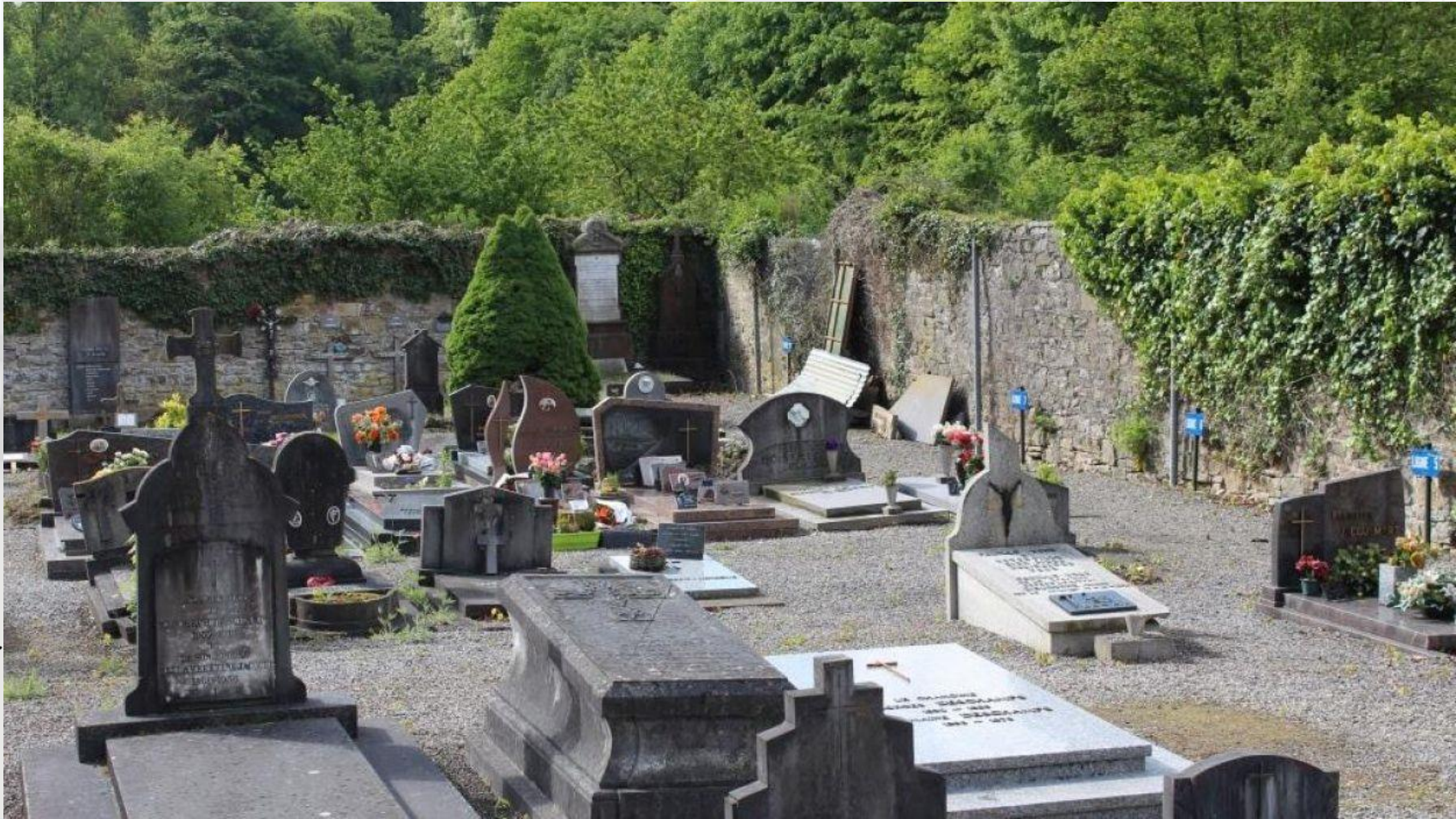
Les nouvelles pratiques de gestion des cimetières imposent une profonde modification du paysage

⇒ Accompagner le changement pour une meilleure acceptation



Introduction

Comment transformer ces nouvelles contraintes en opportunités ?



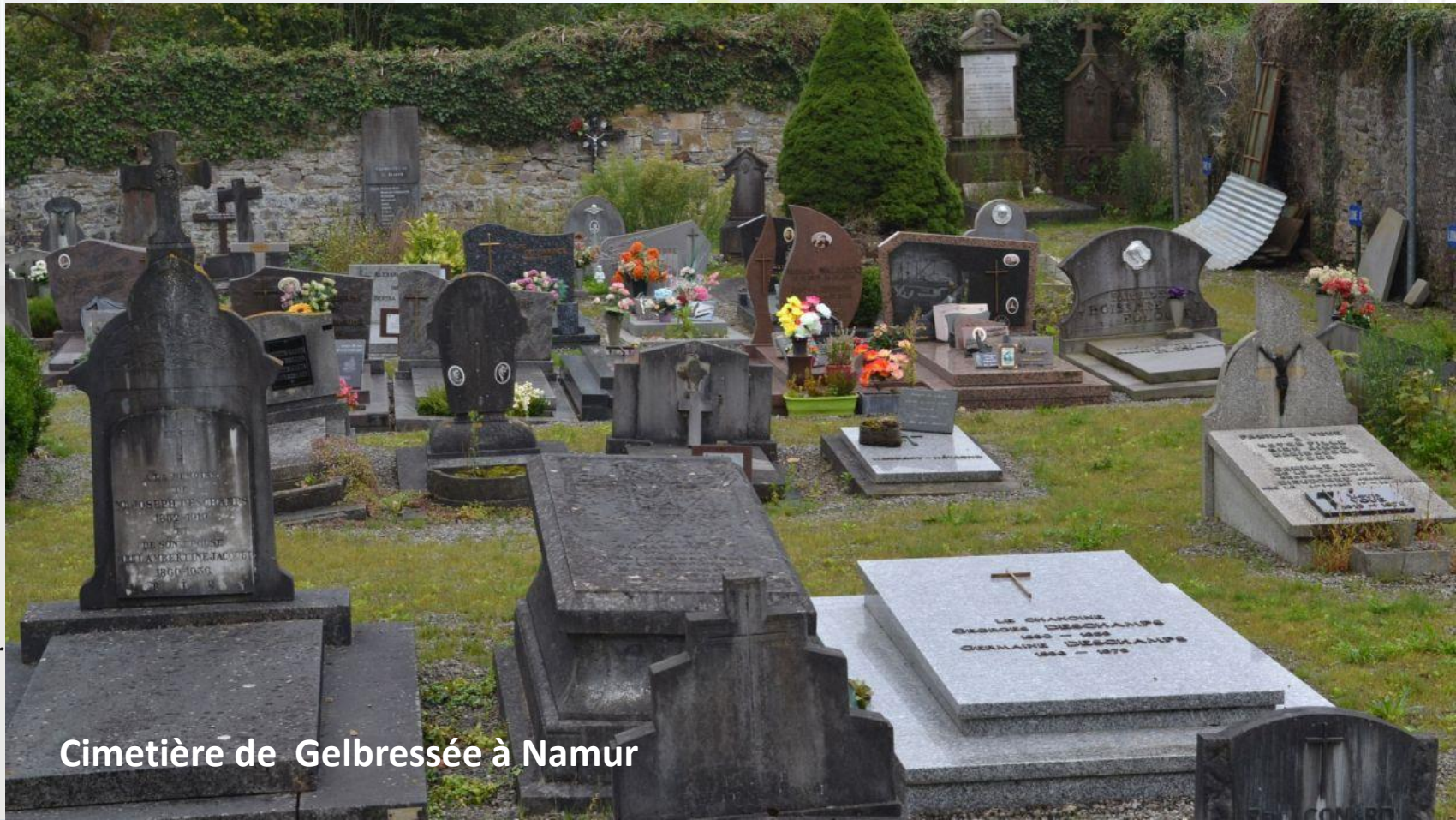
Introduction

Comment transformer ces nouvelles contraintes en opportunités ?

En valorisant le résultat final

⇒ Lieu plus propice au recueillement

⇒ Respect de la santé des usagers



Cimetière de Gelbressée à Namur

Informer - Communiquer

Informer s'adresse à des personnes déjà touchées/sensibilisées => Insuffisant

Communiquer, c'est interagir !

- ⇒ Donner du sens aux changements (santé, réglementation)
- ⇒ Etre cohérent (impliquant toutes les parties concernées)
- ⇒ Ecouter, échanger, adapter



Communication

1. Objectifs : Expliquer le concept et fixer les enjeux
2. Public : Définir les groupes-cibles
3. Contexte : Connaître les atouts, faiblesses, opportunités et menaces
4. Message : Choisir les messages
5. Outils : Trouver les outils les plus adaptés



Objectifs de la communication

Expliquer le concept

- Supprimer l'utilisation des pesticides
- Verdurer certaines parties minérales



Objectifs de la communication

Sensibiliser aux enjeux

L'impact sur la santé : Santé des applicateurs, des usagés et des riverains préservée

L'impact sur l'environnement : Préservation de la biodiversité et de nos nappes phréatiques

L'impact social : Meilleurs cadre et qualité de vie

Les nouvelles législations : Respect de la nouvelle législation



Objectifs de la communication

Former les acteurs du territoire

Nouveau savoir-faire pour les jardiniers



Objectifs de la communication

Renseigner les usagers

Expliquer aux usagers quels vont être les changements tant paysagers, que pour la santé et l'environnement

Etre à l'écoute de leurs doléances



Objectifs de la communication

Ecouter les usagers

Nommer un fonctionnaire responsable

⇒ Répondre aux questions des citoyens

⇒ Accueillir leurs doléances

⇒ Réceptionner les plaintes éventuelles



Objectifs de la communication

Expliquer les raisons du changement

Règlementation européenne => régionale

Protection de notre santé



BELGISCH STAATSBLAAD — 06.06.2008 — MONITEUR BELGE	41083
<p>MINISTERIE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST N. 2008 — 256 [C — 2008/2124] 3 JULI 2008 — Ordonnantie betreffende de bouwplaats op de openbare weg (1)</p> <p>BOEK I. — Algemeen</p> <p>Het Brussels Hoofdstedelijk Parlement heeft aangenomen in Wv, Regering, bevestigende hetgeen volgt:</p> <p>TITEL 1. — Algemeen bepalingen</p> <p>Artikel 1. Groenwettelijke machtiging</p> <p>Deze ordonnantie regelt een aangelegdheid als bedoeld in artikel 39 van de Groenwet.</p> <p>Art. 2. Definities</p> <p>Waar de toepassing van deze ordonnantie verstuut men onder:</p> <p>1° bouwplaats: ieder gesloten werk of dik gebied van werken onder, op of boven de openbare weg;</p> <p>2° gemeentelijke bouwplaats: in het geval waarbij een bouwplaats mede als verzoekers heeft, de inbedding van verschillende administratieve en technische taken van de bouwplaats, met alle doel om er één geheel van te maken;</p> <p>3° gemeenschappelijke bouwplaats: de gemeentelijke bouwplaats die zowel de werken aan installaties als de werken aan andere vooreseen dan installaties omvat, waarbij de verzoekers op basis van het vooreseen van hun werken, in te en coördinatie zijn of overvolded;</p> <p>4° niet-gemeenschappelijke bouwplaats: de gemeentelijke bouwplaats die of betrekking heeft op installaties of op andere vooreseen dan installaties.</p> <p>5° termijn: de oppervlakte van de openbare weg, vooreseen door een convexe polygoon, die niet meer installaties voor het verkeer seggeve de direct of indirecte behoeven van de uitvoering van de bouwplaats, in hetzij inbegrepen de ke-n-lad-nomen voor materialen en bouwplaatsmaterialen en de parkeerplaatsen voor installaties en vooreseen voor de bouwplaats wanneer de bouwplaats wordt uitgevoerd onder of boven de openbare weg, in het termijn de oppervlakte van deze orthogonaal op de oppervlakte van de openbare weg seggevende convexe polygoon.</p> <p>6° beheerder: het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wanneer de openbare weg, die het vooreseen van de bouwplaats, een regionale weg is of de gemeente wanneer de openbare weg, die het vooreseen van de bouwplaats, een gemeentelijke weg is.</p> <p>7° regering: de Brussels Hoofdstedelijke Regering;</p> <p>8° verzoeker: iedere persoon die het vooreseen heeft een bouwplaats uit te voeren, uitvoert of heeft uitgevoerd, of voor welke uitvoering een bouwplaats wordt uitgevoerd;</p> <p>9° gemeentelijke verzoeker: verzoeker die een positief antwoord op een coördinatieaanvraag hebben gegeven en die de volgende diensten aan een coördinatieaanvraag;</p> <p>10° installaties:</p> <p>a) de kabels, wandkledingen, bovengrondse kabels of kabelkanalen, hetzij inbegrepen de verzwaarde stelsystemen en bouwovereenkomsten;</p> <p>b) de buisinstallaties, stroom, wateren, warmten en verwarmingsinstallaties, in de behoeven van de voor van 15 juni 2008 betrekking de elektronische communicatie;</p> <p>11° inbegrip van de openbare weg: de staat van de openbare weg, beoorend vanuit het standpunt van zijn materiele behoud;</p> <p>12° dag: de werkdag, dit wil zeggen in deze dag, behalve zaterdag, zondag en wettelijke feestdagen;</p> <p>13° uitvoeringperiode: de periode van het jaar tijdens welke de bouwplaats wordt uitgevoerd, bepaald in uur, dag, week, halve maand, maand of trimester;</p> <p>14° planning van de bouwplaatsen: de spending en aankondiging van de periode van bouwplaatsen die een verzoeker voornemen in een minste tijdens het volgende jaar uit te voeren;</p>	<p>MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE P. 2008 — 256 [C — 2008/2124] 3 JUILLET 2008 — Ordonnance relative aux chantiers en voirie (2)</p> <p>LIVRE I^{er}. — Généralités</p> <p>Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:</p> <p>TITRE 1^{er}. — Dispositions générales</p> <p>Article 1^{er}. Habilitation constitutionnelle</p> <p>La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.</p> <p>Art. 2. Définitions</p> <p>Pour l'application de la présente ordonnance, on entend par :</p> <p>1° chantier: tout travail ou tout ensemble de travaux réalisés sous, au niveau de ou au-dessus de la voirie;</p> <p>2° chantier commun: en cas de chantier impliquant plusieurs implantants, l'engagement de différents titres administratifs et techniques d'un chantier afin d'en faire un ensemble unique;</p> <p>3° chantier mixte: le chantier commun portant à la fois sur des installations et sur d'autres objets que des installations, les implantants étant, en fonction de l'objet de leurs travaux, regroupés sous deux catégories;</p> <p>4° chantier non-mixte: le chantier commun ne portant que sur des installations, soit sur d'autres objets que des installations;</p> <p>5° emprise: la surface de la voirie, représentée par un polygone convexe, soumise à la circulation publique pour les besoins directs et indirects de l'exécution du chantier ou de la coupe des axes de changement et de déchargement des matériaux et des matériels de chantier et les axes de subitement des signes et de vibrations de chantier, lorsque le chantier est exécuté à une ou au-dessus de la voirie. L'emprise est la surface de ce polygone convexe projeté orthogonalement à la surface de la voirie;</p> <p>6° gestionnaire: la Région de Bruxelles-Capitale lorsque la voirie concernée par le chantier est une voirie régionale ou la commune lorsque la voirie concernée par le chantier est une voirie communale;</p> <p>7° gouvernement: le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;</p> <p>8° implantant: toute personne qui a l'intention d'installer, maintenir ou avoir exécuté un chantier ou pour le compte de laquelle un chantier est exécuté;</p> <p>9° implantants-coordonnés: les implantants qui, ayant donné une réponse positive à une situation de coordination, participent à une procédure de coordination;</p> <p>10° installations:</p> <p>a) les câbles, les gaines, les lignes aériennes ou les canalisations, en ce compris leurs équipements et leurs ouvrages annexes;</p> <p>b) les stations de base, les supports, les antennes et les axes d'antennes de téléphonie et de radiocommunication, au sens de la loi du 15 juin 2005 relative aux communications électroniques;</p> <p>11° intégrité de la voirie: l'état de la voirie considéré du point de vue de sa conservation matérielle;</p> <p>12° jour: le jour ouvrable, c'est-à-dire chaque jour à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés légaux;</p> <p>13° période d'exécution du chantier: l'époque de l'année pendant laquelle le chantier est exécuté, déterminée en heures, jours, semaines, quinzaines, mois ou trimestres;</p> <p>14° programmation des chantiers: l'établissement et l'annonce des projets de chantiers qu'un implantant compte exécuter au moins dans l'année à venir;</p>



Objectifs de la communication

Encourager les bonnes pratiques

Zéro pesticide dans la collectivité



Objectifs de la communication

Encourager les bonnes pratiques

Zéro pesticide dans les espaces privés



Objectifs de la communication

Les objectifs doivent être définis de façon à être :

- Spécifiques
- Mesurables
- Acceptables
- Réalistes
- Temporels



Identifier les groupes cibles

Commune



Etat civil



Espaces verts



Urbanisme



Elus

Externes



Sous-traitants

Paysagistes
Pompes funèbres
Jardiniers



Services religieux
Entrepreneurs



Presse locale



Population



Familles



Riverains



Usagers



Seniors

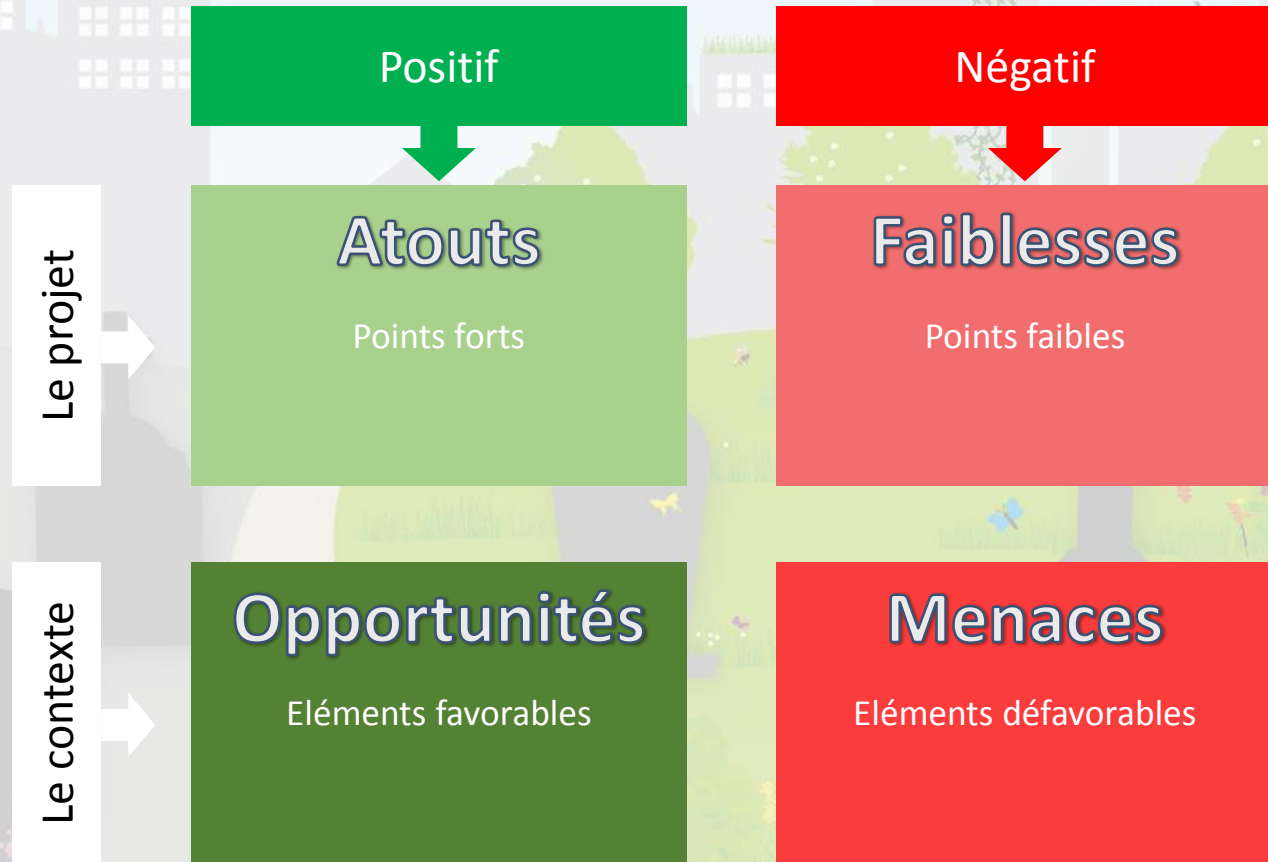


Ecoles



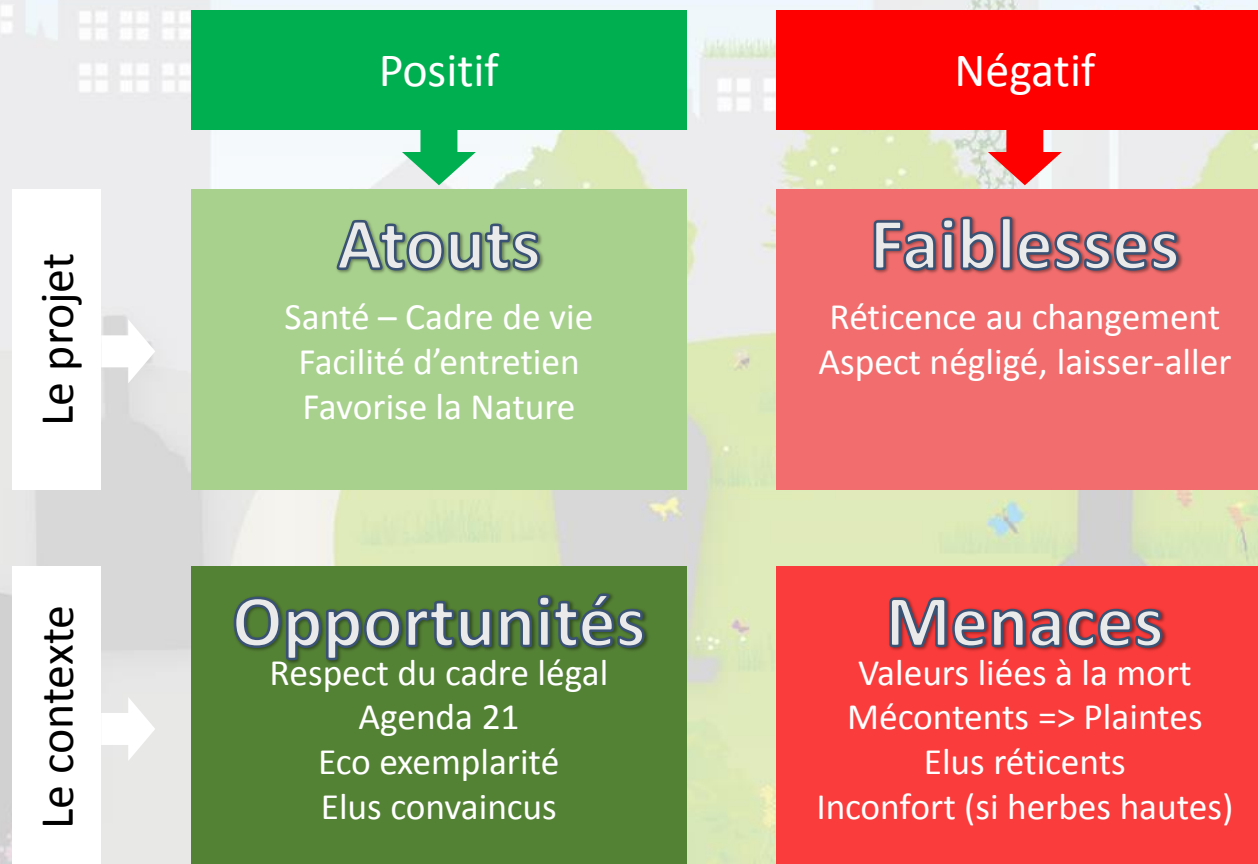
Evaluation de la faisabilité

Identifier les atouts et faiblesses, opportunités et menaces (Grille AFOM)



Evaluation de la faisabilité

Identifier les atouts et faiblesses, opportunités et menaces (Grille AFOM)

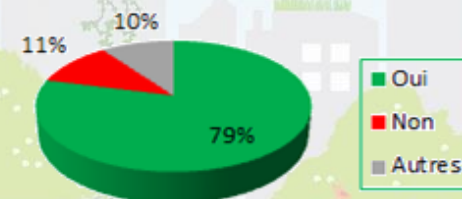


Définir le contexte

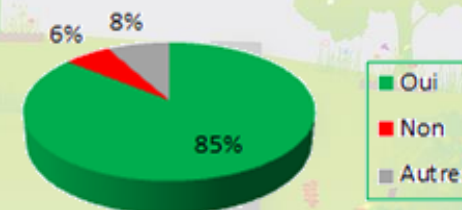
Récolter des informations

Attentes et états d'esprit des citoyens

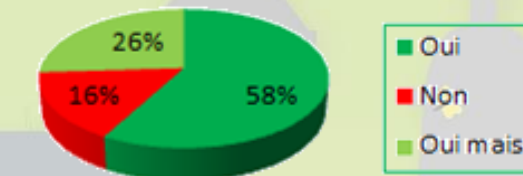
Souhaitez-vous une réduction ou l'abandon des herbicides chimiques dans les espaces communaux ?



Selon vous, les herbicides chimiques sont-ils dangereux pour la santé et l'environnement ?



Seriez-vous prêt à accepter que certains espaces prennent un aspect plus naturel ?



Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons en 2012
Pôle de Gestion Différenciée

Définir le contexte

Récolter des informations

Sur l'attente des citoyens

Parmi ces 4 cimetières, lequel recommanderiez-vous comme modèle à votre commune ?

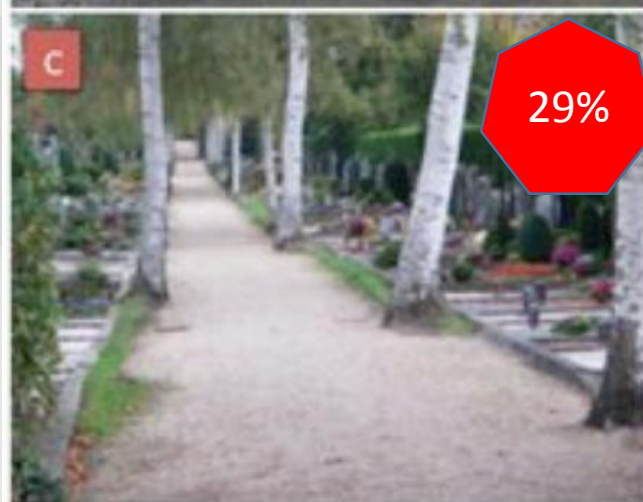


Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons en 2012
Pôle de Gestion Différenciée

Définir le contexte

Analyse des informations

Parmi ces 4 cimetières, lequel recommanderiez-vous comme modèle à votre commune ?

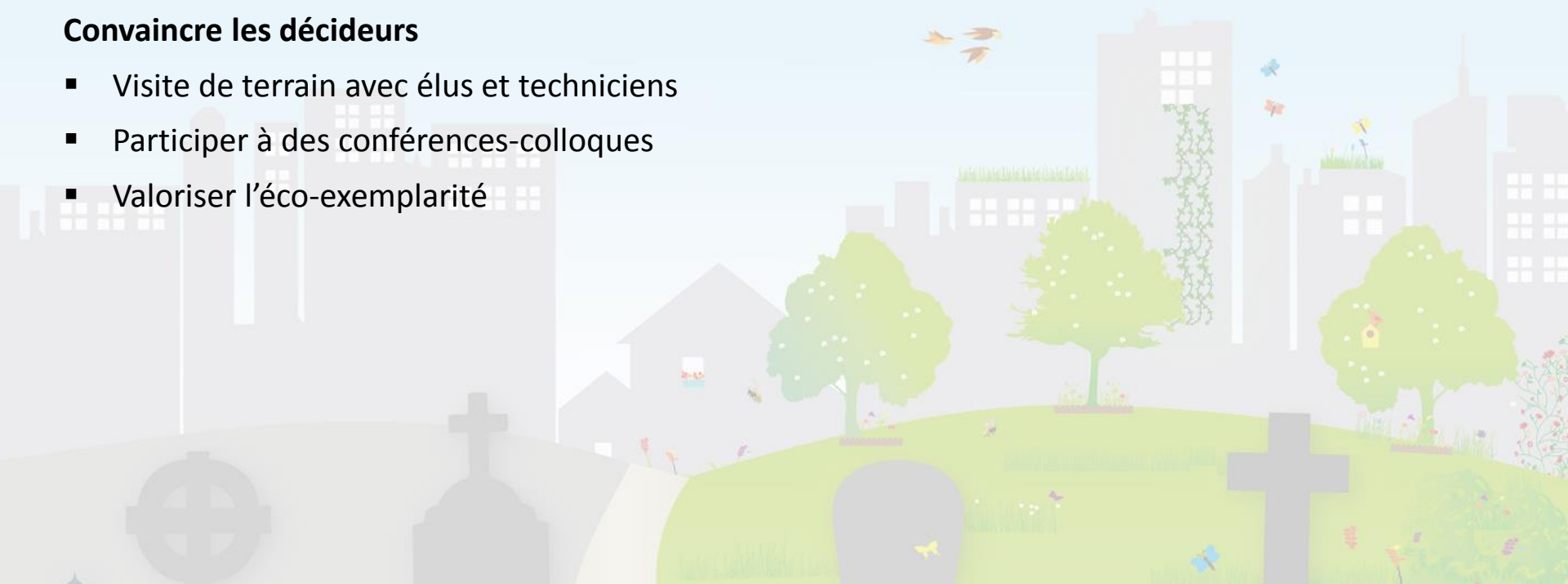


Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons en 2012
Pôle de Gestion Différenciée

Outils de communication

Convaincre les décideurs

- Visite de terrain avec élus et techniciens
- Participer à des conférences-colloques
- Valoriser l'éco-exemplarité

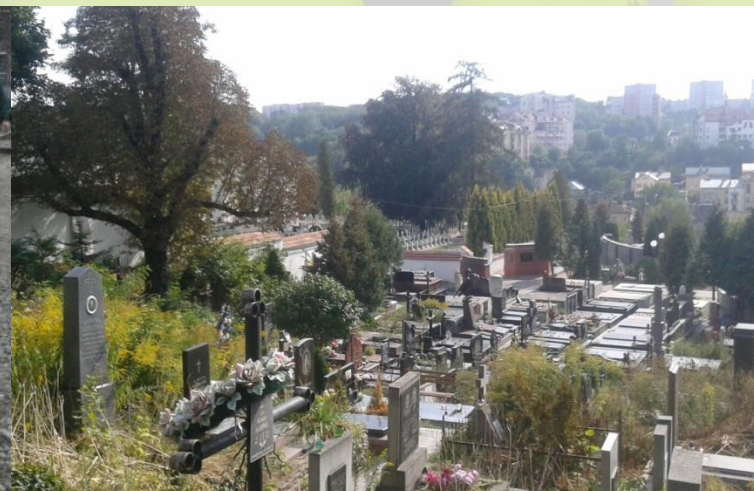


Outils de communication

Accompagnement technique

Garantir de l'accompagnement technique des nouvelles pratiques aux techniciens :

- Formation
- Mise en œuvre
- Gestion



Outils de communication

Informers les citoyens

- Toutes-boites
- Journal communal
- Séances publiques
- Personne de contact (information/plaintes)



Ils l'ont déjà fait !

Vaux-sous-Chèvremont (Chaufontaine)
Gelbressée (Namur)
Marche-les-Dames (Namur)
Eupen
Roly (Philippeville)
Enghien
Beauvechain
Uccle
...

Un pôle pour vous aider

Un cimetière au 21^e siècle est un lieu chargé de plusieurs fonctions : recueillement, lien social, patrimoine.
La fonction de maillon vert est optionnelle, mais souvent appréciée par le citoyen si elle est mise en œuvre avec soin, en concertation avec les usagers et le personnel d'entretien.

Besoin d'aide pour vous lancer ...

... et plus particulièrement de conseils pratiques, d'informations techniques, d'un encadrement sur le terrain ?

www.gestiondifferenciee.be

Zéro pesticide dans les cimetières : c'est possible !

Comment concilier nature, patrimoine, propreté et recueillement...

Action différenciée
Wallonie

Outils de communication

Informer les citoyens

- Site internet - Facebook

FR NL EN DE

Ville de Nivelles
Chef-lieu d'arrondissement

Guichet interactif
beID

Raccourcis
Associations

Ville Propre

Vie communale | Vie politique | Sécurité | Cadre de vie | Travaux | Social | Enfance & jeunesse | Loisirs | Economie

Urbanisme | Mobilité | Environnement | Agenda21 | Energie | Logement | PCND | Travaux Nivelles Ville Propre |

Adhésion à Carpoolplaza | [Accueil](#) | [Vie communale](#) | [Actualités](#) » Nos cimetières changent d'aspect, nous le faisons avec respect !

Nos cimetières changent d'aspect, nous le faisons avec respect !

Mar, 08/07/2014 - 10:11 — Service information

Nos cimetières changent d'aspect, nous le faisons avec respect !

L'utilisation des pesticides étant désormais **interdite**, la Ville de Nivelles a décidé de mettre en place une alternative pour **l'entretien des cimetières**.

Cette modification des habitudes nécessite un temps d'adaptation, et cela prend du temps d'autant nous évoluons avec le plus grand respect de nos défunts.

Merci pour votre compréhension !

Pascal RIGOT,
Echevin de l'Environnement

Pierre HUART,
Bourgmestre en charge des cimetières

Chercher

LES ACTUS COMMUNALES

- Agent technique Contrôleur des Travaux D7
05-10-2015
- 1ère guerre mondiale : regards de deux Aclots
05-10-2015
- La tonitrueuse course des "2h poussettes" revient !
02-10-2015
- Avis d'enquête publique "Site des Conceptionnistes"
30-09-2015
- Avis d'enquête publique "Parc éolien à proximité de l'échangeur E19/RO à 1420 Braine-l'Alleud"
28-09-2015

plus

FORMULAIRES EN LIGNE

- Extrait de divorce ou copie certifiée conforme du divorce
- Extrait de mariage ou copie

API
BRVOC SEL

Outils de communication

Communication interne

Toutes les personnes concernées doivent soutenir le projet :

- Permettre aux fonctionnaires d'informer leur entourage, les professionnels, les usagers
- Mieux communiquer vers le grand public
- Avoir plus de cohérence dans les projets communaux
- Pérenniser la démarche



Outils de communication

Informers dans le cimetière

- Affichettes d'information



Outils de communication

Informier dans le cimetière

- Panneau d'information

Votre **commune** agit pour **plus** de nature...

... et travaille sans pesticide **dans le cimetière !**

Tout le monde y gagne !

- Un espace vert plus propice au recueillement
- Absence totale de produit chimique
- Respectueux de la santé des visiteurs
- Plus sain pour les ouvriers
- Entretien toujours soigné
- Sans impact sur l'eau et les sols



Votre commune en route
vers la gestion différenciée
des espaces verts

www.adalia.be



Plan de communication

Planification et actions

Rétro-planning des actions par groupe cible



Conclusion

1. Préparer le projet bien à l'avance
2. Convaincre et impliquer élus et administrations
3. Elaborer une stratégie d'implémentation (étude de faisabilité)
4. Rédiger un plan de communication
5. Ecouter les usagers et adapter son action
6. Planifier ses actions
7. Evaluer et ajuster sa stratégie

**La communication fait partie intégrante
du projet communal de gestion sans pesticide de l'espace public**

